

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2020

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du Bureau communautaire
Le 24/04/2020

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Le 4 mai 2020, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON en séance par visioconférence.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, André COLLON, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Raymond MOUSSY, Bernard REY

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE

Assistaient également : Daniel VIGNARD maire de Savigneux, David POMMIER maire de Villeneuve

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la mise en place d'une opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que la CCDSV a signé le 10 janvier 2020 un contrat de territoire en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2021 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil départemental de l'Ain.

L'objectif principal du contrat est de contribuer à améliorer la qualité physique, l'état et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône Vallée.

Il se décline à travers différents objectifs sur le petit cycle de l'eau.

L'un d'entre eux est la mise en place d'une opération collective sur deux ans de réduction et de suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire. Il s'agit en particulier :

- ✓ D'identifier avec précision les établissements à contrôler, émetteurs de substances toxiques, et d'améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants,
- ✓ De prioriser les sites, de réaliser les diagnostics et d'effectuer les régularisations administratives,
- ✓ D'accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité,
- ✓ De pérenniser les moyens mis en place par la collectivité pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques.

Afin de mener à bien cette mission, la CCDSV a recruté en mars 2020 un agent contractuel en charge du suivi des effluents non domestiques.

Le contrat de territoire prévoit le financement par l'Agence de l'eau d'un équivalent temps plein et d'opérations de communication auprès des entreprises sur l'opération collective, à hauteur de 50 % sur deux ans. Le coût prévisionnel est de 125 000 € sur deux ans, soit 62 500 € pour la première année.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à poursuivre les objectifs du contrat de territoire en matière de réduction et de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le financement de la première année du poste de chargé de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à la première année de l'opération collective sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2020.

A Trévoux, le 04/05/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 6 MAI 2020**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200504-2020B12-AS
Affichage le : **- 6 MAI 2020**

Le Président,

Bernard GRISON

